



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du village de Hemmingford, tenue **le 3 octobre 2023**, le projet de règlement suivant a été adopté :

- **Règlement numéro 330 relatif à la démolition d'immeubles.**

Ce règlement a été reconnu conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville le 12 octobre 2023, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Donné au village de Hemmingford, le 25 octobre 2023

(s) Michael Krohn

Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier

RENSEIGNEMENTS : 450 427-3310